

Trois fois moins d'exploitations qu'en 1970

Axe Flandre
 1 919 exploitations en 2020

-4549
 exploitations

-70,3 %
 en 50 ans

Région Hauts-de-France
 23 463 exploitations en 2020

-58 407
 exploitations

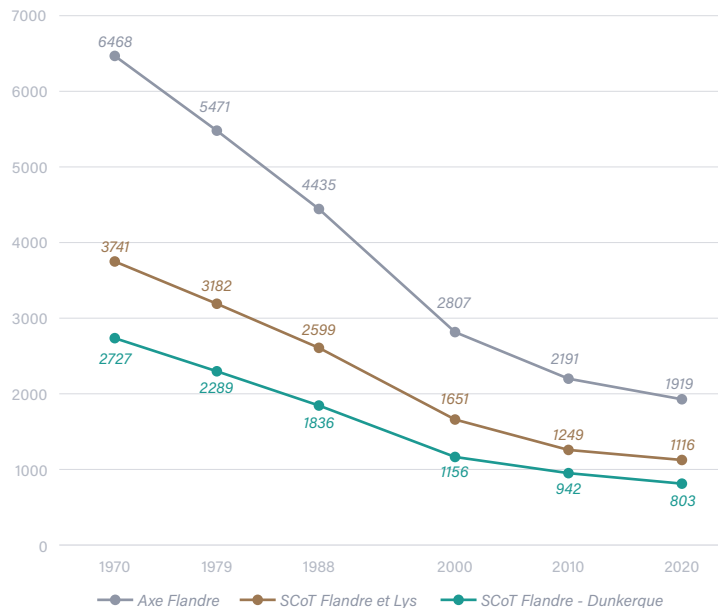
-71,3 %
 en 50 ans

France
 389 800 exploitations en 2020

-1 197 800
 exploitations

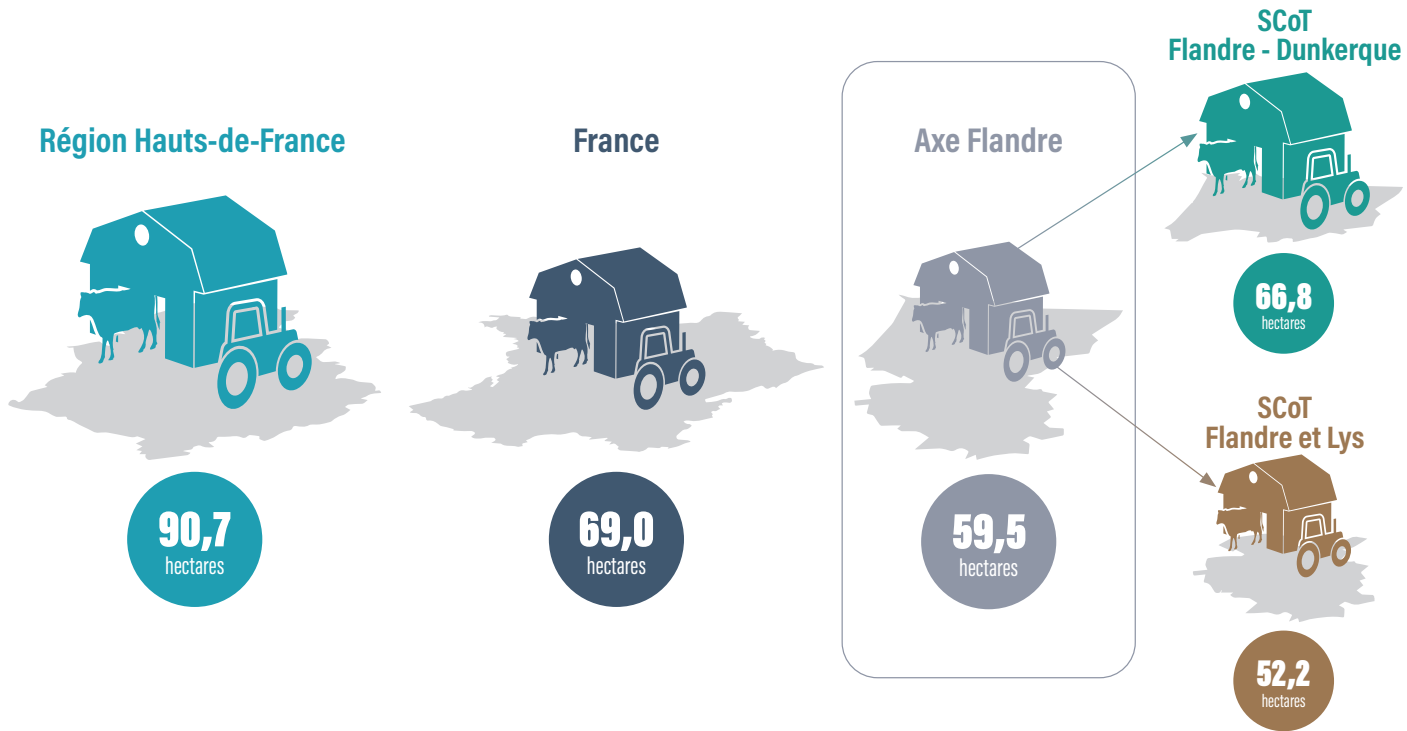
-75,4 %
 en 50 ans

Evolution du nombre d'exploitations depuis 1970



Source : Agreste recensements agricoles 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020

Des exploitations de taille sensiblement inférieure à la moyenne régionale

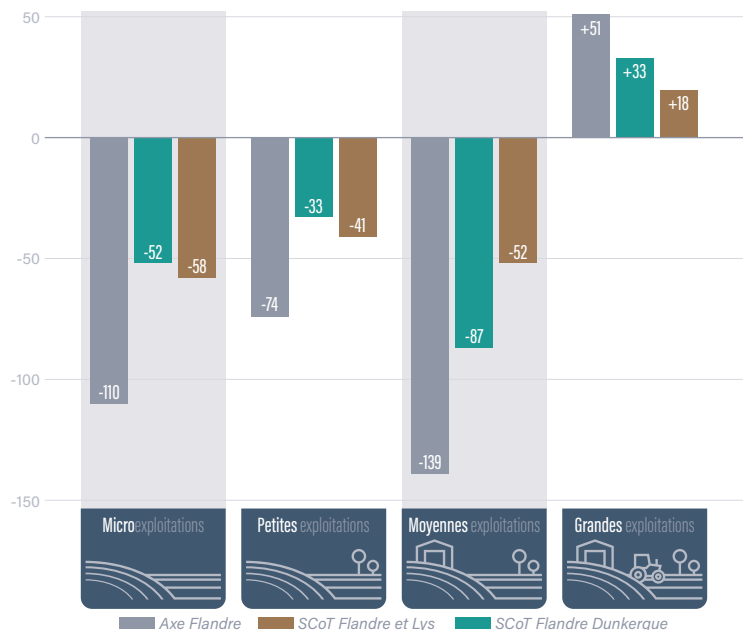


Le nombre d'hectares représente la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne par exploitation agricole.

Des exploitations de plus en plus grandes en Axe Flandre



Evolution entre 2010 et 2020 des exploitations selon leur taille



L'Axe Flandre a perdu 272 exploitations depuis 2010, mais en parallèle celles-ci ont connu une **forte croissance de leur taille moyenne**. On observe ainsi une concentration rapide des exploitations en faveur des plus grandes.

Région Flandre - Dunkerque : une diminution plus rapide du nombre d'exploitations dans la CUD



SCoT Flandre-Dunkerque

-139 en 10 ans	-14,8 %
-1924 en 50 ans	-70,6 %



CUD

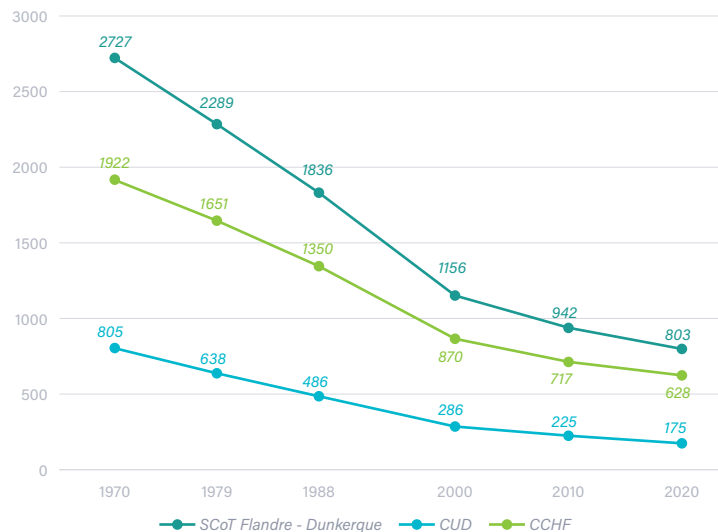
-50 en 10 ans	-22,2 %
-630 en 50 ans	-78,3 %



CCHF

-89 en 10 ans	-12,4 %
-1294 en 50 ans	-67,3 %

Evolution du nombre d'exploitations depuis 1970



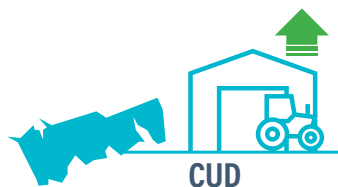
Une baisse du nombre d'exploitations plus importante à l'échelle de la CCHF mais un recul nettement plus rapide sur la CUD.

Des exploitations de plus en plus grandes en région Flandre - Dunkerque



+10,3 ha

+18,3 %
en 10 ans



+13,7 ha

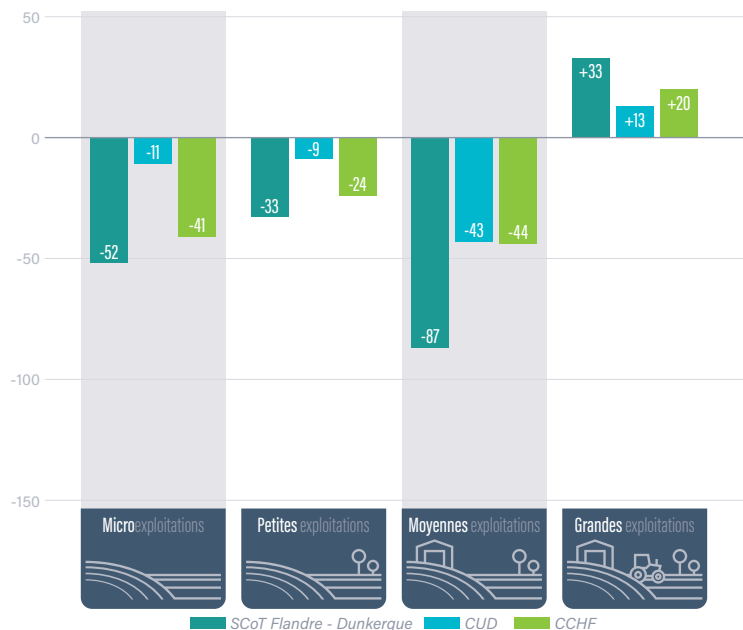
+22,3 %
en 10 ans



+7,0 ha

+13,7 %
en 10 ans

Evolution entre 2010 et 2020 des exploitations selon leur taille



La région Flandre - Dunkerque a perdu 139 exploitations depuis 2010, mais en parallèle celles-ci ont connu une **forte croissance de leur taille moyenne**. On observe ainsi une concentration rapide des exploitations en faveur des plus grandes.

Région Flandre et Lys : 80 % d'exploitations en moins en CCFL depuis 1970



SCoT Flandre et Lys

-133 en 10 ans	-10,6 %
-2625 en 50 ans	-70,2 %



Coeur de Flandre Agglo

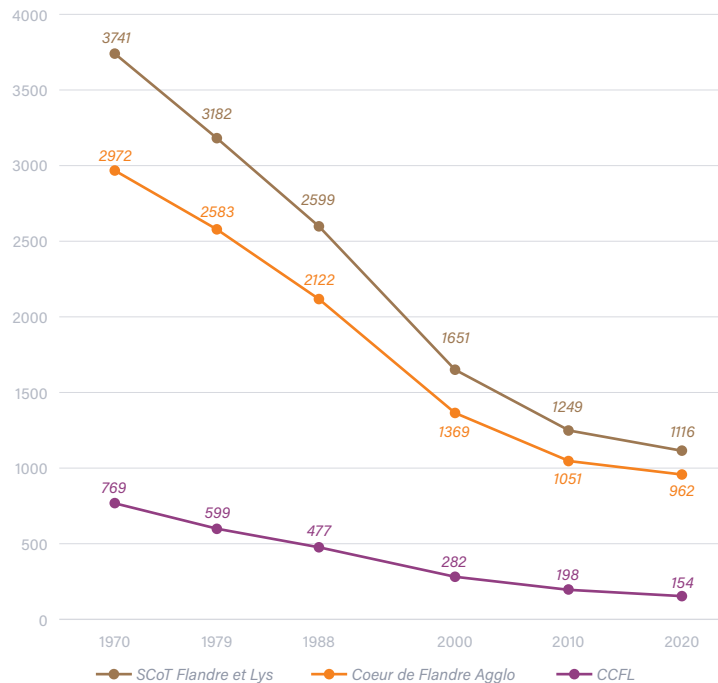
-89 en 10 ans	-8,5 %
-2010 en 50 ans	-67,6 %



CCFL

-44 en 10 ans	-22,2 %
-615 en 50 ans	-80,0 %

Evolution du nombre d'exploitations depuis 1970



Le nombre d'exploitations agricoles baisse toujours depuis 1970, mais moins rapidement sur la dernière décennie. La CCFL affiche quant à elle une diminution plus importante (22,2 %) que Coeur de Flandre Agglo (8,5 %). Pour autant, en CCFL, la surface agricole utile totale ne diminue que de 2,5 % durant la même période.

Des exploitations de plus en plus grandes en région Flandre et Lys



SCoT Flandre et Lys



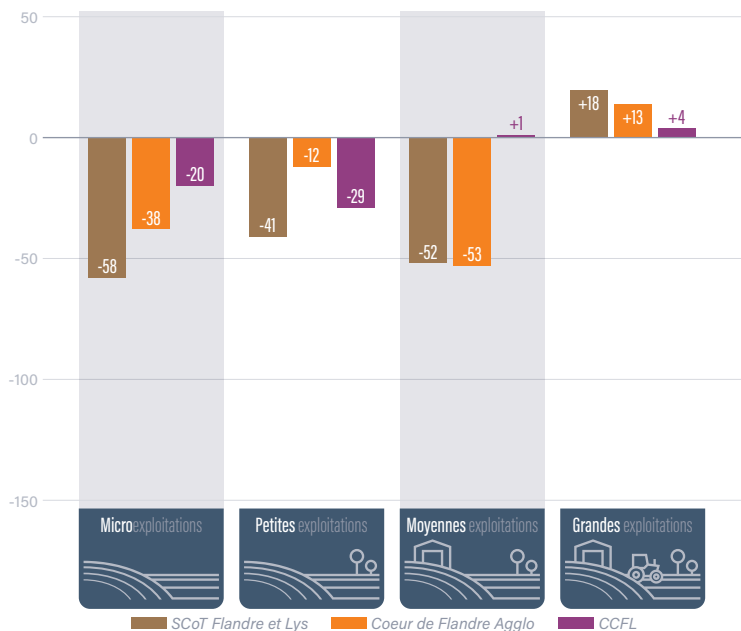
Coeur de Flandre Agglo



CCFL



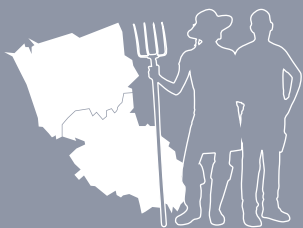
Evolution entre 2010 et 2020 des exploitations selon leur taille



La région Flandre Lys a perdu 151 exploitations depuis 2010, mais en parallèle celles-ci ont connu une **forte croissance de leur taille moyenne**. On observe ainsi une concentration rapide des exploitations en faveur des plus grandes.

Environ 3 900 emplois permanents dans l'agriculture

Axe Flandre



3 854
emplois permanents dans
les exploitations en 2020

dont **2 427**
chefs d'exploitation
en 2020

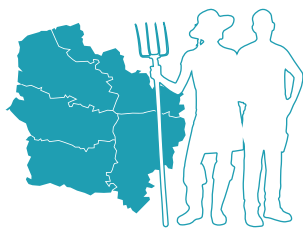
-429
en 10 ans

soit
-10,0 %

-189
en 10 ans

soit
-7,2 %

Région Hauts-de-France



48 258
emplois permanents dans
les exploitations en 2020

dont **30 486**
chefs d'exploitation
en 2020

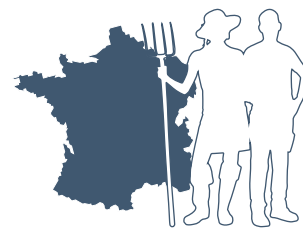
-8 379
en 10 ans

soit
-14,8 %

-3 739
en 10 ans

soit
-10,9 %

France



758 300
emplois permanents dans
les exploitations en 2020

dont **469 000**
chefs d'exploitation
en 2020

-208 000
en 10 ans

soit
-21,5 %

-108 000
en 10 ans

soit
-17,9 %

En 2020, 3 854 personnes travaillent de façon permanente sur les exploitations agricoles en Axe Flandre, soit 429 de moins qu'en 2010. En ajoutant la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, le volume total d'emploi mobilisé par les exploitations est de 3 105 équivalents temps plein (ETP), **en baisse de 18,1 % en 10 ans. Parmi les effectifs permanents, l'emploi non familial s'accroît (+42 %) mais les chefs et coexploitants ainsi que les membres de leur famille assurent toujours la plus grande part du travail agricole (73,5 %). Les saisonniers et salariés occasionnels représentent quant à eux 7% de la main d'œuvre totale.**

Une faible proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation

Axe Flandre



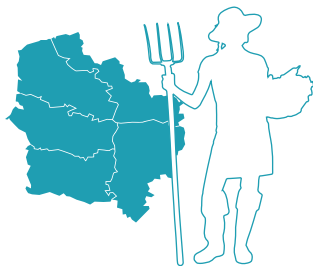
21%

des chefs d'exploitation
en 2020 **sont des femmes**



+1 point en 10 ans

Région Hauts-de-France



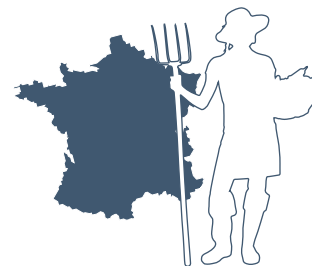
23%

des chefs d'exploitation
en 2020 **sont des femmes**



-1 point en 10 ans

France



26%

des chefs d'exploitation
en 2020 **sont des femmes**



-1 point en 10 ans

Un vieillissement accéléré des chefs d'exploitation en Axe Flandre

Axe Flandre



51 ans

Âge moyen des chefs d'exploitation en 2020

37,7 %

Des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans en 2020



+11,8 points en 10 ans

Région Hauts-de-France



51 ans

Âge moyen des chefs d'exploitation en 2020

42,0 %

Des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans en 2020



+9 points en 10 ans

France



51 ans

Âge moyen des chefs d'exploitation en 2020

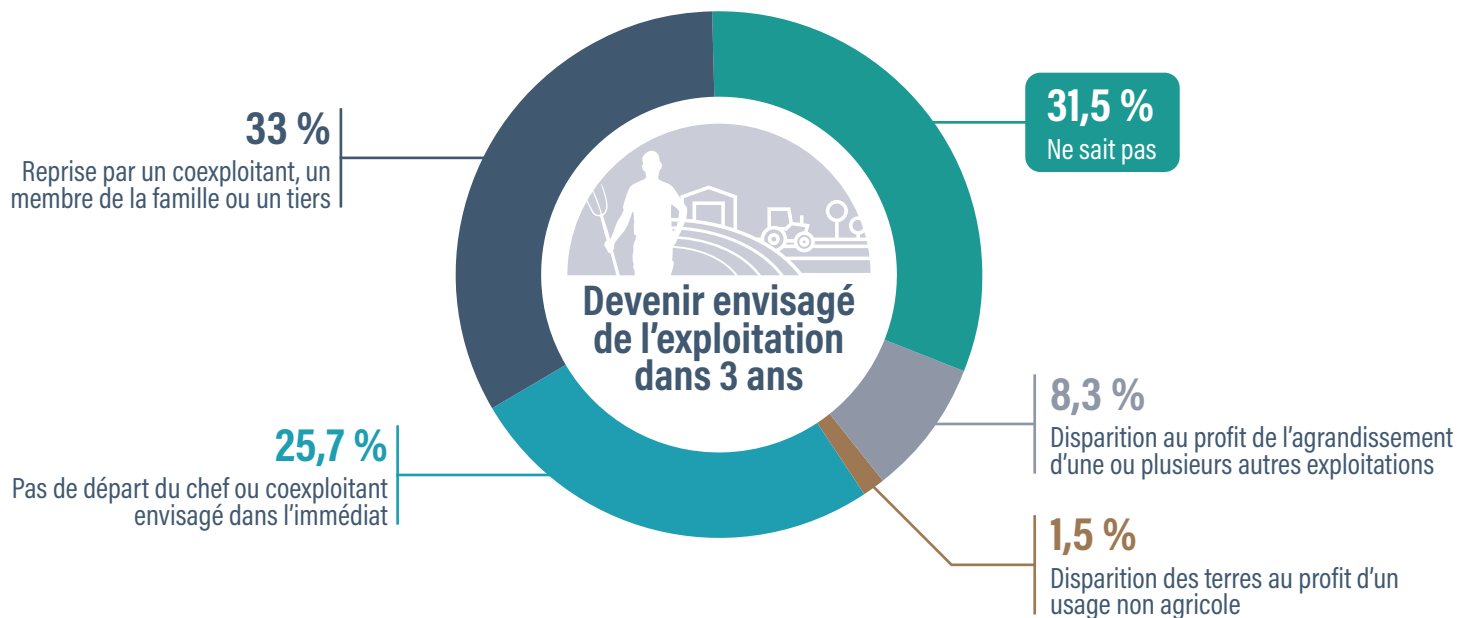
43,0 %

Des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans en 2020



+7,6 points en 10 ans

Plus de 1/5^{ème} des exploitations concernées par une problématique de transmission



Plus de 1/5^{ème} des exploitations sont concernées par une problématique de transmission, soit 16,9 % de la surface agricole utile de l'Axe Flandre. Si près de 6 exploitants sur 10 n'envisagent pas de départ immédiat à la retraite ou envisagent faire reprendre l'exploitation, **près du tiers ne savent pas encore ce qu'il adviendra de l'exploitation, une fois partis à la retraite.**

* Le Recensement Général Agricole 2020 interroge les exploitations où travaillent un exploitant âgé de plus de 60 ans sur le devenir envisagé de l'exploitation à horizon de 3 ans.

Près de 1600 emplois permanents en région Flandre - Dunkerque

SCoT Flandre - Dunkerque



1 524
emplois permanents dans
les exploitations en 2020

dont **982**
chefs d'exploitation
en 2020

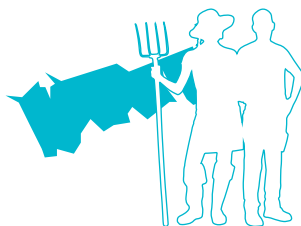
-163
en 10 ans

soit
-9,3 %

-76
en 10 ans

soit
-7,2 %

CUD



418
emplois permanents dans
les exploitations en 2020

dont **219**
chefs d'exploitation
en 2020

-37
en 10 ans

soit
-8,1 %

-23
en 10 ans

soit
-9,5 %

CCHF



1 176
emplois permanents dans
les exploitations en 2020

dont **763**
chefs d'exploitation
en 2020

-126
en 10 ans

soit
-9,7 %

-53
en 10 ans

soit
-6,5 %

Davantage de cheffes d'exploitation en CCHF

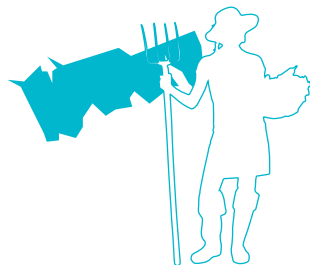
SCoT Flandre - Dunkerque



22 %

des chefs d'exploitation
en 2020 **sont des femmes**

CUD



21 %

des chefs d'exploitation
en 2020 **sont des femmes**

CCHF



23 %

des chefs d'exploitation
en 2020 **sont des femmes**

Soit **46 femmes**

Soit **176 femmes**

Vieillesse sensible des chefs d'exploitation en région Flandre - Dunkerque.

SCoT Flandre - Dunkerque



52 ans

Âge moyen des chefs d'exploitation en 2020



+2 ans en 10 ans

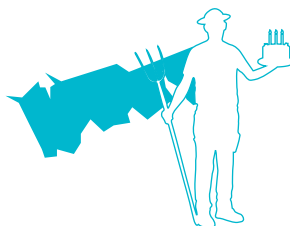
40,7 %

Des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans en 2020



+11,4 points en 10 ans

CUD



52 ans

Âge moyen des chefs d'exploitation en 2020



+1 an en 10 ans

41,6 %

Des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans en 2020



+10,1 points en 10 ans

CCHF



51 ans

Âge moyen des chefs d'exploitation en 2020



+2 ans en 10 ans

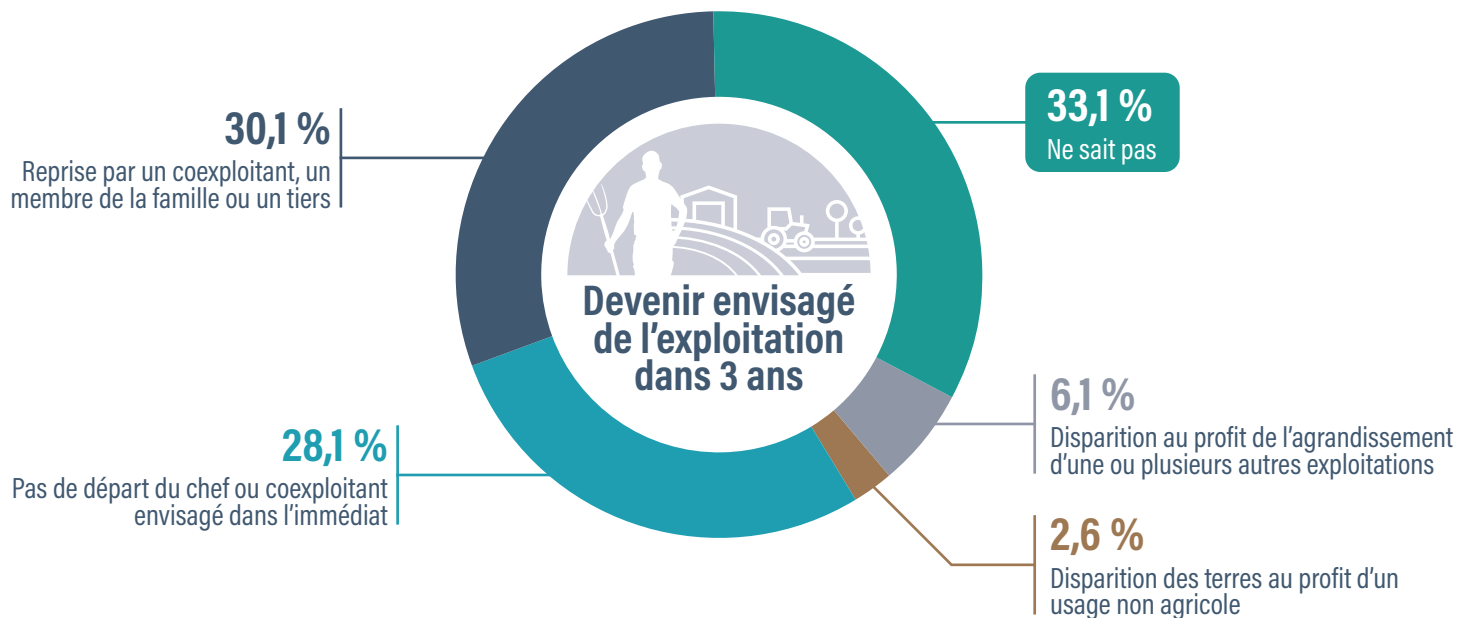
40,5 %

Des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans en 2020



+11,8 points en 10 ans

Près du quart des exploitations concernées par une problématique de transmission en région Flandre - Dunkerque



Près du quart des exploitations sont concernées par une problématique de transmission, soit quasiment 1/5ème de la surface agricole utile de la région Flandre Dunkerque. Si près de 6 exploitants sur 10 n'envisagent pas de départ immédiat à la retraite ou envisagent faire reprendre l'exploitation, **plus du tiers ne savent pas encore ce qu'il adviendra de l'exploitation, une fois partis à la retraite.**

* Le Recensement Général Agricole 2020 interroge les exploitations où travaillent un exploitant âgé de plus de 60 ans sur le devenir envisagé de l'exploitation à horizon de 3 ans.

Plus de 2200 emplois permanents en région Flandre et Lys

SCoT Flandre et Lys



2 260
emplois permanents dans
les exploitations en 2020

dont **1 445**
chefs d'exploitation
en 2020

-266
en 10 ans
soit
-10,5 %

-113
en 10 ans
soit
-7,3 %

Coeur de Flandre Agglo



1 913
emplois permanents dans
les exploitations en 2020

dont **1 257**
chefs d'exploitation
en 2020

-216
en 10 ans
soit
-10,1 %

-57
en 10 ans
soit
-4,3 %

CCFL



347
emplois permanents dans
les exploitations en 2020

dont **188**
chefs d'exploitation
en 2020

-50
en 10 ans
soit
-12,6 %

-56
en 10 ans
soit
-23,0 %

Davantage de cheffes d'exploitation en CCFL

SCoT Flandre et Lys



21%

des chefs d'exploitation
en 2020 **sont des femmes**

Coeur de Flandre Agglo



20%

des chefs d'exploitation
en 2020 **sont des femmes**

CCFL



21%

des chefs d'exploitation
en 2020 **sont des femmes**

Soit **251 femmes**

Soit **39 femmes**

Viellissement sensible des chefs d'exploitation en région Flandre et Lys

SCoT Flandre et Lys



50 ans

Âge moyen des chefs d'exploitation en 2020



+2 ans en 10 ans

37,5 %

Des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans en 2020



+12,1 points en 10 ans

Coeur de Flandre Agglo



49 ans

Âge moyen des chefs d'exploitation en 2020

38,3 %

Des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans en 2020



+8 points en 10 ans

CCFL



50 ans

Âge moyen des chefs d'exploitation en 2020



+3 ans en 10 ans

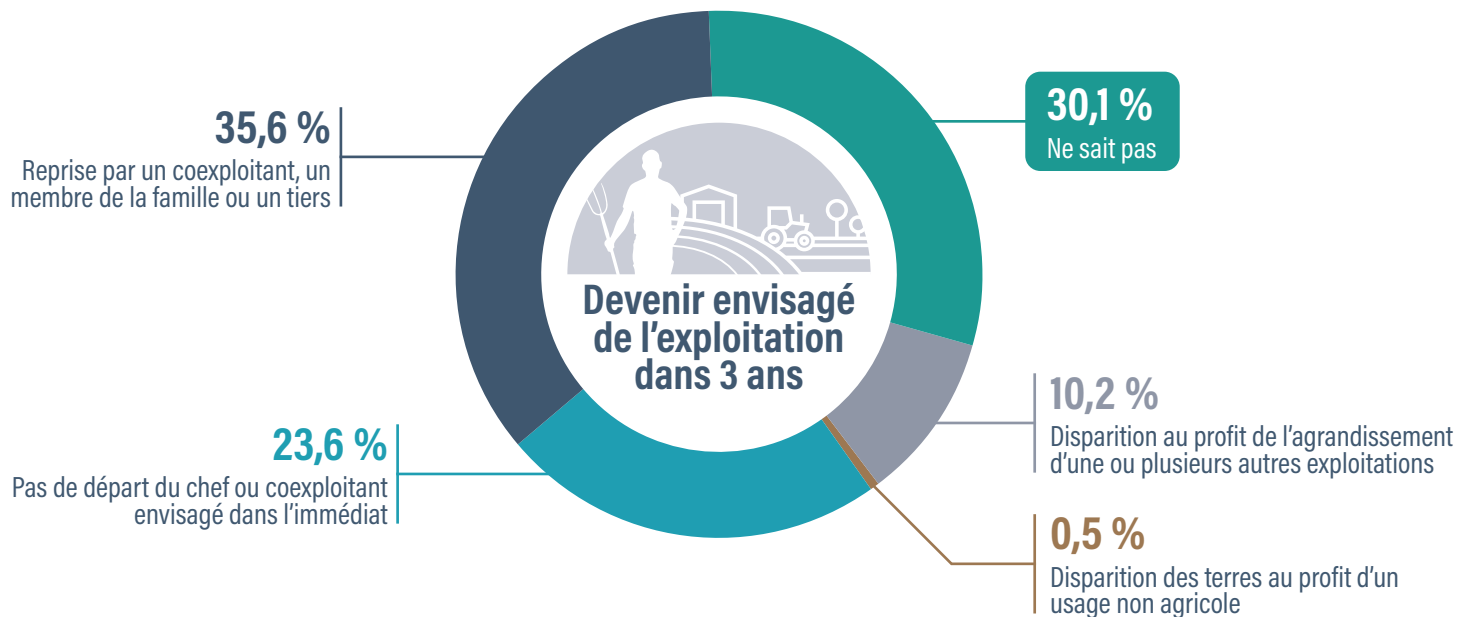
35,3 %

Des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans en 2020



+12,9 points en 10 ans

Près de 1/5^{ème} des exploitations concernées par une problématique de transmission en région Flandre et Lys



Près de 1/5^{ème} des exploitations sont concernées par une problématique de transmission, soit 14,3 % de la surface agricole utile de la région Flandre et Lys. Si près de 6 exploitants sur 10 n'envisagent pas de départ immédiat à la retraite ou envisagent faire reprendre l'exploitation, **3 exploitants sur 10 ne savent pas encore ce qu'il adviendra de l'exploitation, une fois partis à la retraite.**

* Le Recensement Général Agricole 2020 interroge les exploitations où travaillent un exploitant âgé de plus de 60 ans sur le devenir envisagé de l'exploitation à horizon de 3 ans.

Un Axe Flandre peu engagé dans l'agriculture biologique

Axe Flandre



1,0 %
de la SAU en bio ou
en conversion en 2020

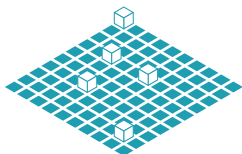


3,2 %
des exploitations
en bio en 2020

Région Hauts-de-France



2,4 %
de la SAU en bio ou
en conversion en 2020

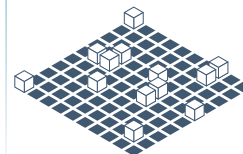


5,1 %
des exploitations
en bio en 2020

France



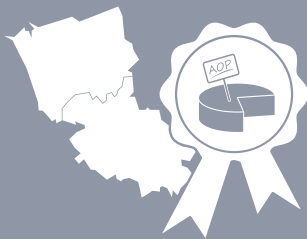
10,7 %
de la SAU en bio ou
en conversion en 2020



13,4 %
des exploitations
en bio en 2020

Moins d'une exploitation sur 10 engagée dans une démarche de qualité en Axe Flandre

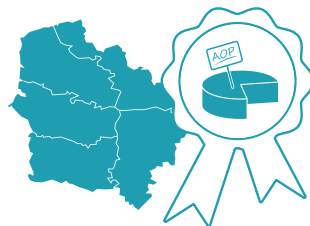
Axe Flandre



7,0 %

d'exploitations
engagées dans une
démarche de qualité
en 2020

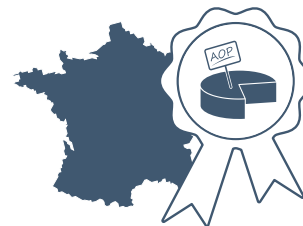
Région Hauts-de-France



11,9 %

d'exploitations
engagées dans une
démarche de qualité
en 2020

France



36,0 %

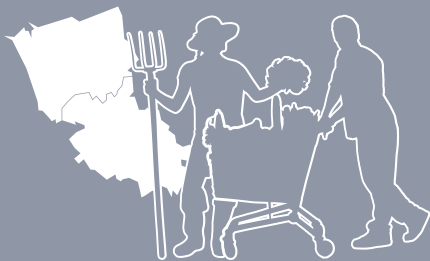
d'exploitations
engagées dans une
démarche de qualité
en 2020

A l'échelle nationale, plus d'une exploitation sur 3 sont engagées en 2020 dans au moins un signe identifiant la qualité ou l'origine de leurs produits (SIQO) : agriculture biologique, label rouge, appellations d'origine (AOC AOP), indication géographique protégée (IGP) ou spécialité traditionnelle garantie (STG) (voir définition en annexe). C'est moins d'une sur 10 à l'échelle de l'Axe Flandre.



Des circuits courts pratiqués dans une moindre mesure qu'à l'échelle nationale

Axe Flandre



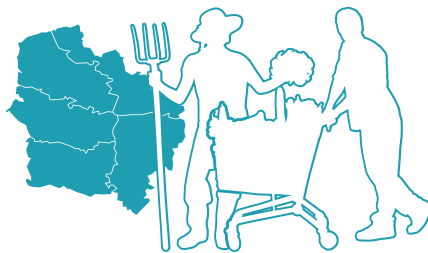
17,0 %

d'exploitations
en circuits courts
en 2020



+0,8 points en 10 ans

Région Hauts-de-France



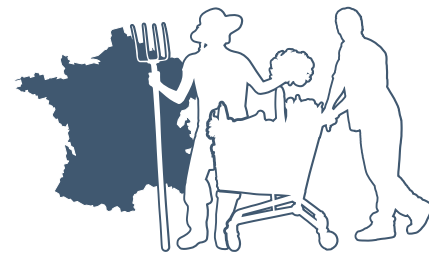
16,1 %

d'exploitations
en circuits courts
en 2020



+2,8 points en 10 ans

France



23,0 %

d'exploitations
en circuits courts
en 2020



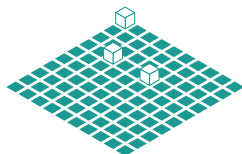
+1,3 points en 10 ans

Des surfaces en bio encore très faiblement développées en région Flandre - Dunkerque

SCoT Flandre - Dunkerque



0,6 %
de la SAU en bio ou
en conversion en 2020

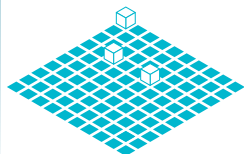


3,0 %
des exploitations
en bio en 2020

CUD



0,2 %
de la SAU en bio ou
en conversion en 2020

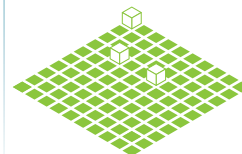


2,9 %
des exploitations
en bio en 2020

CCHF



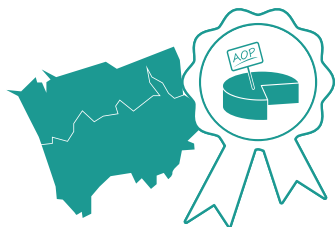
0,8 %
de la SAU en bio ou
en conversion en 2020



3,0 %
des exploitations
en bio en 2020

Peu d'exploitations labellisées sur la CUD

SCoT Flandre - Dunkerque



6,2 %

d'exploitations
engagées dans une
démarche de qualité
en 2020

CUD



4,6 %

d'exploitations
engagées dans une
démarche de qualité
en 2020

CCHF



6,7 %

d'exploitations
engagées dans une
démarche de qualité
en 2020

A l'échelle de la CUD, seules 4,6 % des exploitations sont engagées en 2020 dans au moins un signe identifiant la qualité ou l'origine de leurs produits (SIQO) : agriculture biologique, label rouge, appellations d'origine (AOC AOP), indication géographique protégée (IGP) ou spécialité traditionnelle garantie (STG) (voir définitions en annexe).

Davantage d'exploitations pratiquent les circuits courts dans la CUD

SCoT Flandre - Dunkerque



15,2 %

d'exploitations
 en circuits courts
 en 2020



+3,0 points en 10 ans

CUD



18,9 %

d'exploitations
 en circuits courts
 en 2020



+5,6 points en 10 ans

CCHF



14,2 %

d'exploitations
 en circuits courts
 en 2020



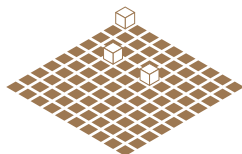
+2,3 points en 10 ans

Plus de surface en bio cultivée en Flandre intérieure mais davantage d'exploitations engagées dans le bio en Flandre Lys

SCoT Flandre et Lys



1,3%
de la SAU en bio ou en conversion en 2020

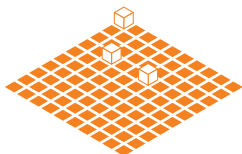


3,3%
des exploitations en bio en 2020

Coeur de Flandre Agglo



1,5%
de la SAU en bio ou en conversion en 2020

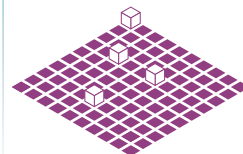


3,1%
des exploitations en bio en 2020

CCFL



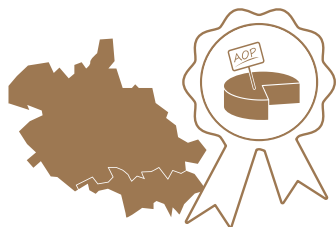
0,4%
de la SAU en bio ou en conversion en 2020



4,5%
des exploitations en bio en 2020

Davantage d'exploitations engagées dans une démarche de qualité en CCFL

SCoT Flandre et Lys



7,6 %

d'exploitations
engagées dans une
démarche de qualité
en 2020

Coeur de Flandre Agglo



7,0 %

d'exploitations
engagées dans une
démarche de qualité
en 2020

CCFL



11,7 %

d'exploitations
engagées dans une
démarche de qualité
en 2020

La CCFL est l'intercommunalité qui enregistre la part d'exploitations engagées dans au moins un signe identifiant la qualité ou l'origine de leurs produits (SIQO) (agriculture biologique, label rouge, appellations d'origine (AOC-AOP), indication géographique protégée (IGP) ou spécialité traditionnelle garantie (STG)) la plus élevée de l'Axe Flandre (voir définitions en annexe).

1/4 des exploitations pratiquent les circuits courts en CCFL

SCoT Flandre et Lys



18,4 %

d'exploitations
en circuits courts
en 2020



-0,8 points en 10 ans

Coeur de Flandre Agglo



17,4 %

d'exploitations
en circuits courts
en 2020



-1,2 points en 10 ans

CCFL



24,7 %

d'exploitations
en circuits courts
en 2020

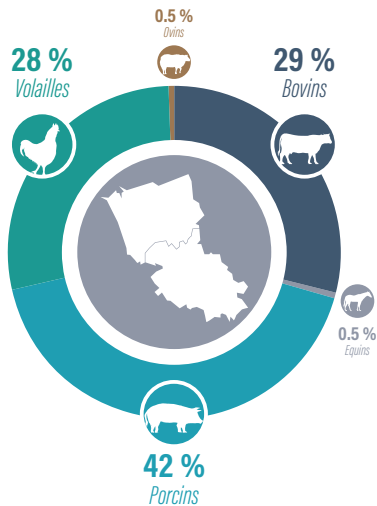


+2,5 points en 10 ans

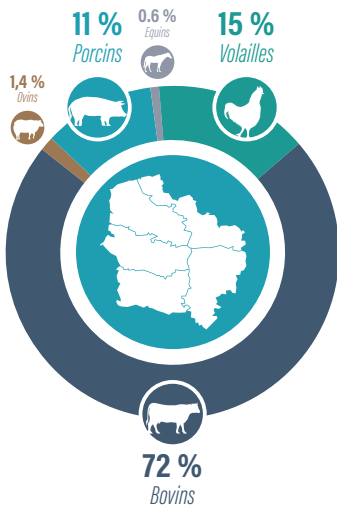
L'Axe Flandre, un bassin de production majeur pour l'élevage porcin

Répartition des cheptels (en UGB) en 2020

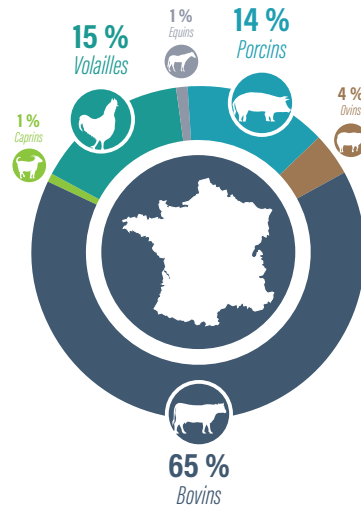
Axe Flandre



Région Hauts-de-France



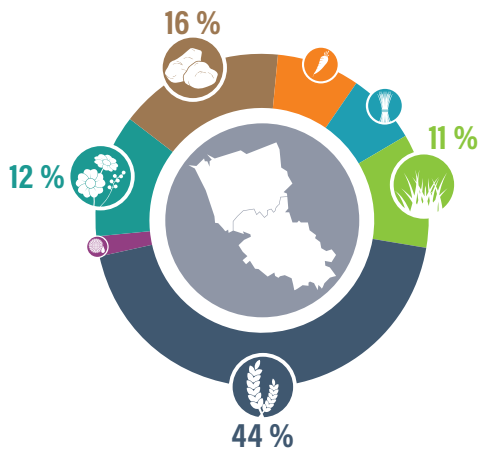
France



Les céréales, la pomme de terre, la betterave, le lin : des filières végétales dominantes sur l'axe Flandre

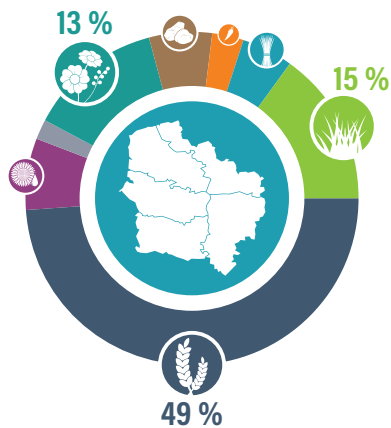
Répartition de la SAU par type de production en 2020

Axe Flandre



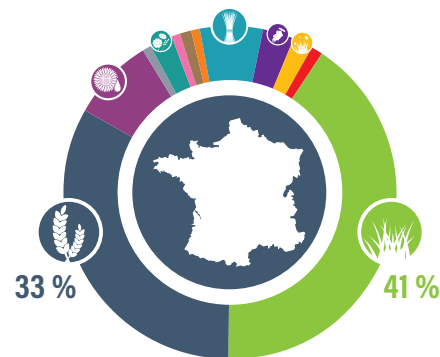
🌾 Céréales	44 %
🥔 Pommes de terre	16 %
🌿 Plantes à fibres et plantes industrielles	12 %
🌱 Prairies	11 %
🥕 Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	8 %
🌾 Fourrages annuels	7 %
🌾 Oléagineux	2 %

Région Hauts-de-France



🌾 Céréales	49 %
🌱 Prairies	15 %
🌿 Plantes à fibres et plantes industrielles	13 %
🌾 Oléagineux	7 %
🥔 Pommes de terre	6 %
🌾 Fourrages annuels	5 %
🥕 Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	3 %
🌾 Protéagineux et légumes secs pour leur graine	2 %

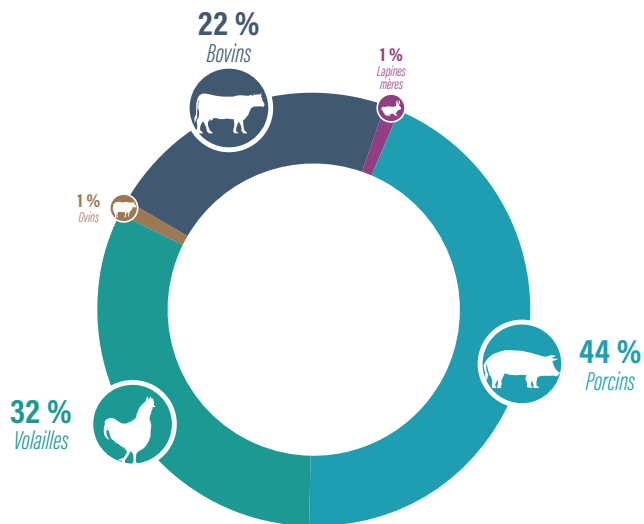
France



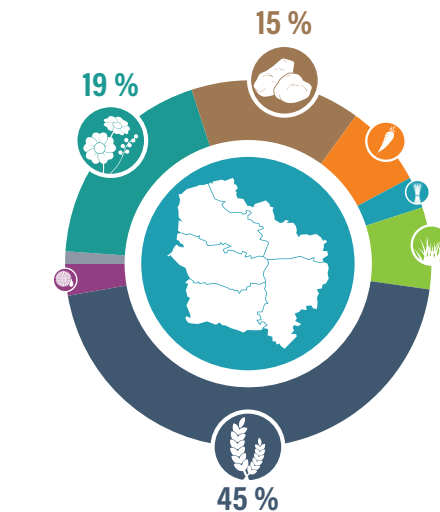
🌱 Prairies	41 %
🌾 Céréales	33 %
🌾 Oléagineux	8 %
🌾 Fourrages annuels	6 %
🍷 Vignes	3 %
🌿 Plantes à fibres et plantes industrielles	2 %
🌾 Jachères	2 %
🌾 Protéagineux et légumes secs pour leur graine	1 %
🥕 Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises	1 %
🥔 Pommes de terre	1 %
🍎 Cultures fruitières	1 %
🌿 Plantes à parfum, aromatiques, médicinales	1 %

Répartition des cheptels et des surfaces par type de production en 2020

Répartition des cheptels (en UGB) en 2020



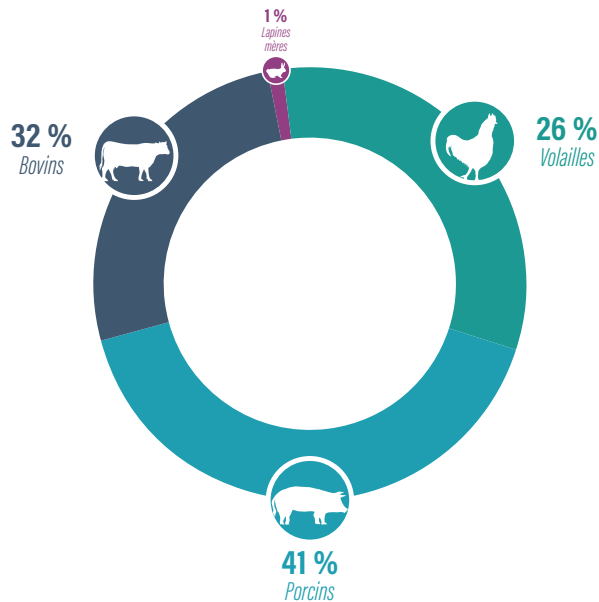
Répartition de la SAU par type de production en 2020



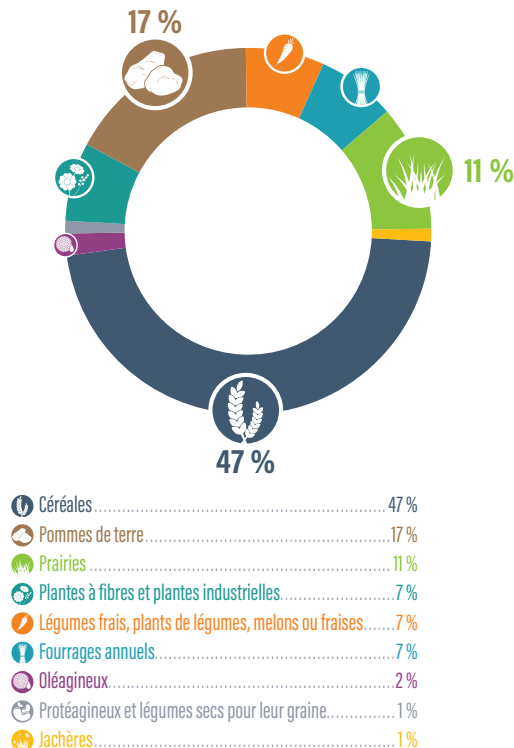
① Céréales	45 %
② Plantes à fibres et plantes industrielles	19 %
③ Pommes de terre.....	15 %
④ Légumes frais, plants de légumes, melons ou fraises.....	7 %
⑤ Prairies	7 %
⑥ Fourrages annuels.....	3 %
⑦ Oléagineux.....	3 %
⑧ Protéagineux et légumes secs pour leur graine.....	1 %

Répartition des cheptels et des surfaces par type de production en 2020

Répartition des cheptels (en UGB) en 2020



Répartition de la SAU par type de production en 2020



Annexe : Définitions

Les signes de qualité : une garantie sur l'origine géographique et/ou le mode de production

Les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), reconnaissables par leur logo sont les suivants :



L'**appellation d'origine protégée (AOP)** : elle désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. L'**appellation d'origine contrôlée (AOC)**, française, constitue une étape vers l'AOP.

Les appellations d'origine sont très fréquentes pour les vins et les fromages. Le Camembert de Normandie, le beurre d'Isigny, le bœuf de Charolles, la pomme du Limousin, le piment d'Espelette sont des AOP.



L'**indication géographique protégée (IGP)** : elle identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. Elle concerne surtout les vins mais aussi les fromages, la viande et les fruits. Le jambon de Bayonne, la fraise du Périgord, la tomme de Savoie sont des IGP.



La **spécialité traditionnelle garantie (STG)** : signe européen réservé aux produits alimentaires, la STG reconnaît une composition, une pratique ou un savoir-faire qui sont traditionnels. En 2020 en France, il y a 3 STG : le lait de foin, les moules de Bouchot et le Berthoud (plat à base de fromage AOP « Abondance » et de vin blanc AOP « Vin de Savoie »).



Le **label rouge** : c'est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux produits standards. Il concerne tous les produits mais plus fréquemment les volailles et les œufs. Un produit label rouge peut bénéficier simultanément d'une indication géographique protégée (IGP) ou d'une spécialité traditionnelle garantie (STG) mais pas d'une appellation d'origine (AOC ou AOP).



L'**agriculture biologique** : ce signe garantit un mode de production respectueux de l'environnement et un niveau élevé de bien-être animal.